

ENTREPRISES DU PATRIMOINE VIVANT

Bernard Stalter, Président de la Chambre de Métiers d'Alsace et Alexis Govciyan, Directeur de l'Institut Supérieur des Métiers ont organisé une manifestation destinée à mettre en valeur les savoir-faire d'excellence et à promouvoir le label « Entreprises du Patrimoine Vivant », le jeudi 11 février 2010 dans les locaux de l'entreprise Schaffner à Duppigheim.

Rappelons que le label « Entreprises du Patrimoine Vivant », créé par la loi du 2 août 2005 en faveur des PME, est attribué à des entreprises détenant un patrimoine économique, un savoir-faire reposant sur la maîtrise des techniques traditionnelles ou de haute technicité, et dont l'ancrage territorial est ancien ou notoire.

Label national décerné par le Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services et de la Consommation, cette marque de reconnaissance est également un appui opérationnel au développement des entreprises concernées. Il vise à faciliter leur médiatisation à l'échelle nationale et internationale, à créer et saisir des opportunités d'affaires, à les inciter à innover, à conforter leur croissance, à assurer le développement de l'emploi et à favoriser leur transmission.

À ce jour, près de 700 entreprises ont été labellisées en France dont 27 en région Alsace, 17 dans le Bas-Rhin et 10 dans le Haut-Rhin.

C'est Jean-Marc Schaffner, Maître artisan métallier et Président de l'Union des Métalliers d'Alsace qui a accueilli les invités parmi lesquels André Reichardt, Président du Conseil Régional d'Alsace, Jean-Louis Freyd, Président de la Section du Bas-Rhin de la Chambre de Métiers d'Alsace et Pascal Jung, Président des Meilleurs Ouvriers de France du Bas-Rhin et du Grand-Est.

Il a rappelé que c'est la 7^{ème} génération de métalliers feronniers dans l'entreprise qui a été créée en 1812, elle compte actuellement 38 salariés.

Bernard Stalter a indiqué l'historique du label « Entreprises du Patrimoine Vivant » ; qui est une marque de reconnaissance du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, mise en place pour distinguer des entreprises françaises au savoir-faire artisanal et industriel d'excellence. Il est décerné par le Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des

Services et de la Consommation, M. Hervé Novelli.

Ces maisons labellisées se caractérisent par une histoire et un patrimoine parfois séculaires, des capacités d'innovation et des savoir-faire rares qui ont contribué à asseoir leur notoriété dans le tissu entrepreneurial français.

Le Président de la CMA a mis en exergue la qualité d'exportation des entreprises labellisées puisque environ 50 % d'entre elles exportent déjà. Enfin il a noté que sur les 27 entreprises alsaciennes labellisées 26 sont immatriculées à la Chambre de Métiers d'Alsace.

Enfin, André Reichardt s'est ravi d'être entouré d'entreprises artisanales alsaciennes performantes et a émis l'idée que ces entreprises réfléchissent à une participation à l'exposition universelle de Shanghai dans le pavillon « Alsace ».

R. SCHNEIDER

TRAVAUX, PRESTATIONS PRÉVUS ET EN COURS

HAUT-RHIN

Bennwihr – extension du réseau ERDF; installation d'un espace destiné à recevoir les urnes funéraires au cimetière.

Eschentzwiller – projet d'aménagement de la Grand-Rue et de la place de la Mairie (330.900 euros HT) ; extension de l'éclairage public, rues du Moulin, de l'Étang et Grand'Rue (9.392,50 euros HT) ; aménagement du chemin rural situé au-dessus du cimetière (13.944 euros HT) ; aménagement de l'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite (31.681,65 euros TTC).

Houssen – réhabilitation de la salle polyvalente.

Kembs – extension du Centre d'Accueil et de Loisirs ; remplacement de la toiture Est de la salle polyvalente et remplacement des panneaux solaires (450.000 euros).

Landser – travaux d'amélioration du réseau d'éclairage public, allées des

Landes, de Gâtines, de Sologne, du Cotentin et de Cornouailles ; remplacement de l'éclairage de l'accès et de l'entrée de la salle communale ; réhabilitation du sentier de promenade ceinturant le village sur sa partie haute jusqu'au quartier Chalandon ainsi que le pont sis sur le lieudit «Oxenmuhle» (41.930 euros).

Widensolen – rajouts de puits d'infiltration et d'avaloirs, rues Principale, de l'Église, du Moulin, du Muguet et Dermoncourt (89.653 euros HT).

BAS-RHIN

Saint-Maurice – mise en conformité électrique des bâtiments communaux.

Soultz-sous-Forêts – restructuration du bloc scolaire avec construction d'un centre périscolaire ; construction d'un pôle maison des services (1.325.500 euros HT) ; réaménagement de la rue Frohnacker ; réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller (142.000 euros HT) ; projet d'aménagement de la gare et de ses abords ; travaux d'aménagement de la RD 28 entre Hohwiller et Kuhlendorf.

MOSELLE

Courcelles-Chaussy – construction d'un mur faisant office de soutènement de la rue Roger Mazauric dans le cadre des travaux d'élargissement.

Hundling – travaux d'assainissement et de voirie, rue des Romains (189.055 euros HT) ; travaux d'aménagement de deux logements dans les locaux de l'ancienne Poste (100.231 euros HT).

Rouhling – construction de cinq logements au-dessus de la bibliothèque, rue Prévert ; mise en conformité électrique de l'ECS (1.666 euros) ; projet d'extension et mise aux normes des vestiaires de football (24.225 euros) ; travaux d'arpentage le long de l'avenue de la Paix.

MEURTHE ET MOSELLE

Champéy-sur-Moselle – aménagement du carrefour Grand-rue/Chemin de Saussures ; nivellement du terrain de foot.

Laneuveville-aux-bois – élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ; réfection des douches des vestiaires du terrain de foot.

Rehainviller – construction de l'école maternelle (829.459,20 euros HT).